

ÊTRE SENSIBILISÉ SUR LES RISQUES AU TRAVAIL ET SAVOIR SE PRÉSERVER ...

La prévention des risques liés à l'activité physique doit permettre de dégager des pistes d'amélioration aux situations de travail établies ou à venir, nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements avec ou sans port de charges, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants.

FORMATEURS HABILITÉS INRS

Les formateurs en prévention des risques professionnels disposent de compétences techniques, professionnelles, pratiques et théoriques en rapport avec le domaine des connaissances concernées et ont la capacité de les retransmettre

PUBLIC

Formation ouverte aux particuliers et aux entreprises :

Pour toutes personnes qui ont dans leur travail une part importante d'activité physique : manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées
Prérequis : Aucun

LIEUX

Pour les particuliers : Formation en Vendée aux Achards ou autres lieux selon la demande.

Pour les entreprises : Nous consulter pour mettre en place votre formation personnalisée dans votre entreprise

COÛT DE LA FORMATION

Groupe de 10 personnes maximum

Tarifs pour les particuliers :

Par personne : 410 € TTC

Tarifs pour les entreprises :

DEVIS GRATUIT sur demande
Contactez-nous

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap



SITE DE FORMATION

MFR LES ACHARDS

SIRET: 786 427 989 000 11

02 51 38 61 05

mfr.lamotheachard@mfr.asso.fr

www.mfr-lesachards.fr

Contact : Mme LAGARDERE Karine

Prévention des risques liés à l'activité physique Sanitaire et Médico-social Formation initiale

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

4 jours



DATES ET DURÉE

-Durée : 28 heures

-Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter



STATUTS

Scolaire Ministère Agriculture

Apprentissage jusqu'à 30ans
(Sauf RQTH, sans limite d'âge)

Contrat de professionnalisation

Autres (ex: formation pour adultes)

LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Pédagogie active et participative centrée sur l'apprenant (ses questions, son expérience, son secteur d'activité),
- Observation et analyse de sa situation de travail, proposition de pistes d'améliorations,
- Exercices d'application pratique avec utilisation de matériels pédagogiques

Notre engagement :

Vous accompagner et vous former dans la bonne humeur. La pédagogie et surtout le contenu sont adaptés aux réalités professionnelles.



MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52.85.003.1285 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

LA FORMATION EN MFR

Établissement privé associatif en contrat avec l'État

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

OBJECTIFS :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

CONTENUS :

- Le rôle de l'acteur PRAP et des acteurs internes
- Le cadre juridique et les 9 principes généraux de la prévention des risques
- Le repérage des dangers et comprendre quels risques ils peuvent entraîner
- L'observation et l'analyse de son activité en collectant les déterminants liés à l'environnement de travail
- Les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Utilisation de la grille d'analyse et des propositions d'amélioration INRS
- Les principes de sécurité physique et d'économies d'efforts
- Les différentes aides à la mobilisation de personnes

VALIDATION :

- Attestation de fin de formation
- Remise de la carte PRAP 2S si validation de l'évaluation certificative
- Le certificat PRAP 2S est valable 24 mois